



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GIE : Sources d'Europe

Question écrite n° 2639

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux appelle l'attention de M. le ministre délégué aux affaires européennes sur le centre d'information sur l'Europe, récemment rebaptisé « Sources d'Europe ». Cet organisme, installé au pied de l'arche de la Défense, a pour vocation d'informer les citoyens français sur les développements de la construction européenne et les institutions communautaires. En raison notamment du peu de notoriété rencontrée dans l'opinion par ces Sources d'Europe, par rapport en particulier à la représentation dans notre pays de la commission des Communautés, il souhaiterait connaître les raisons qui ont conduit le Gouvernement français à maintenir cette structure coûteuse dont ni l'opportunité ni l'utilité n'ont été jusqu'à présent prouvées. Par ailleurs, il l'interroge sur les moyens juridiques qui vont être mis en œuvre pour le versement de la prochaine subvention imputée sur le chapitre 42-37, article 40, paragraphe 10, du budget du ministère des affaires étrangères. En effet, Sources d'Europe a un statut de groupement d'intérêt économique, ce qui peut paraître surprenant pour un centre d'information et de documentation, qui ne permet normalement pas le versement d'une subvention par voie conventionnelle. Or, sur l'exercice 1992, il semble bien que l'administration ait eu recours à l'établissement d'une convention de subvention. Aussi, il désire savoir si les règles de la comptabilité publique seront bien respectées pour l'exercice en cours. Enfin, il lui demande s'il est possible que lui soient récapitulées toutes les actions entreprises par Sources d'Europe depuis sa création, et que lui soient indiqués le taux de fréquentation du centre de documentation ouvert au public, le total des sommes engagées à ce jour par le Gouvernement français pour le financement de cet organisme et les moyens de contrôle existants sur l'utilisation de ces deniers publics.

Texte de la réponse

Sources d'Europe est un groupement d'intérêt économique réunissant la France et la Communauté européenne. Ce statut, demandé par la CEE, n'implique pas un but lucratif pour cet organisme, qui n'a, jusqu'ici, jamais dégagé de bénéfice. En revanche, le GIE offre un cadre adapté à la gestion commune du centre, facilitant le développement du partenariat et le maillage des réseaux d'information existants. Sources d'Europe possède une médiathèque (600 dossiers constitués et actualisés), une salle d'actualité, une salle de conférences, un parcours découverte (Enfants d'Europe) et un service Minitel « 36-15 Eurosources ». Durant les seuls huit premiers mois de 1993, Sources d'Europe a reçu 33 777 visiteurs, 4 424 lettres, 15 023 appels téléphoniques et 1 058 appels telematiques. Il a distribué 221 383 brochures d'information. Rappelons que Sources d'Europe n'a été inaugurée officiellement que le 18 mars 1994. Les sommes engagées par le Gouvernement depuis 1992 comprennent le paiement des travaux d'aménagement des locaux, situés dans le socle de la Grande Arche, pour 26,2 MF, et les subventions du ministère des affaires étrangères (chapitre 42-37, article 20) : 7 853 500 francs en 1992 et 8 517 000 francs en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Geveaux Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2639

Rubrique : Communication

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1672

Réponse publiée le : 27 juin 1994, page 3248